

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180420-0000018966-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/04/2018

Réception par le Préfet : 23/04/2018

Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-4-4-2

Séance du vendredi 20 avril 2018

### **AVIS RELATIF AU PROJET REGIONAL DE SANTE GRAND EST (2018-2028)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R.1434-1 du Code de la Santé Publique,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis de consultation du Projet Régional de Santé 2018-2028 de la Région Grand Est émis par l'Agence Régionale de Santé Grand Est en date du 15 février 2018,
- VU l'avis favorable de la 4<sup>e</sup> Commission –Solidarité et Autonomie- du 16 février 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte des éléments constitutifs du Projet Régional de Santé (PRS) pour les années 2018-2028, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est joints en annexe :
  - le Cadre d'Orientation Stratégique 2018-2028 (COS),
  - le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2018-2023) (SRS et PRAPS),
  - les implantations des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation (OQOS),
- souligne la forte convergence des stratégies relatives aux priorités retenues dans le PRS en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et celles en cours de consolidation dans notre futur Schéma Départemental de l'Autonomie,
- relève la qualité de la concertation entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans la construction du PRS,
- demande que cette concertation étroite se poursuive dans la phase de réalisation des objectifs opérationnels afin de s'assurer, sur le territoire haut-rhinois, d'un ancrage fort, garant de la réponse la plus adaptée possible aux besoins de la population.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité